



Centre de la petite enfance et famille (CPEF) *Les p'tits cerfs-volants* Guide des parents Juillet 2018

Administration

Le Centre de la petite enfance et famille (CPEF) « *Les p'tits cerfs-volants* » est un service de garderie éducative offert principalement aux parents et familles francophones de Terre-Neuve-et-Labrador. La création du CPEF en 2003 a été le fruit des efforts de la communauté francophone de Saint-Jean et de la province, plus particulièrement la Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et de Labrador. Le CPEF est aujourd'hui géré par les parents des enfants qui le fréquentent. Une assemblée générale annuelle, à laquelle sont invités tous les parents intéressés et les membres de la communauté francophone, est tenue à chaque automne. Lors de cette assemblée, un conseil d'administration, composé de cinq parents d'enfants admis au CPEF pour l'année en cours, est élu par les parents dont les enfants ont été admis au centre pour l'année en cours.

Le conseil d'administration est entièrement responsable de la gestion du centre. Les procès verbaux des réunions du conseil sont disponibles sur demande auprès du président du conseil. N'hésitez pas à contacter les membres du conseil pour leur faire part de vos idées et questions, ou si vous désirez vous impliquer davantage, à l'adresse : conseil-administration@ptitscerfsvolants.ca

Philosophie

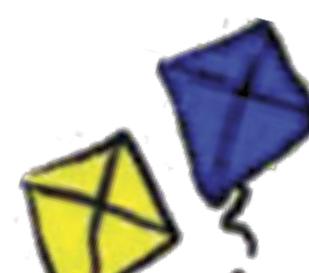
Le travail des éducatrices, le programme du centre et le déroulement des activités sont guidés par les principes suivants :

1. chaque enfant est unique, avec des caractéristiques qui lui sont propres;
2. chaque enfant a des façons d'apprendre et de se développer qui lui sont propres;
3. chaque enfant développe son intelligence et ses connaissances à partir d'expériences concrètes;
4. chaque enfant est membre d'une famille; ainsi, lorsque nous offrons notre soutien à l'enfant, nous l'offrons à la famille également;
5. il est important de respecter les différentes formes et structures familiales;
6. le jeu est un élément essentiel du processus d'apprentissage d'un enfant et son environnement est tout autant déterminant pour son développement;
7. il est important que l'enfant soit traité avec respect;
8. chaque enfant doit être capable de développer sa propre identité et son estime de soi;
9. l'accent est mis sur l'apprentissage, la créativité, la découverte et l'activité physique.

Le CPEF désire encourager les parents, frères et sœurs, et grands-parents à participer aux activités du centre. Cependant, les règlements provinciaux ne nous permettent pas d'accueillir les membres de la famille dans les locaux du centre pendant les heures d'ouverture, à moins qu'ils ne répondent à certaines conditions.

Pour plus d'informations, adressez-vous à la directrice du centre :
direction@ptitscerfsvolants.ca.

Approuvé le 19 juin 2018





Langue

Les familles dont les enfants fréquentent le CPEF travaillent activement à la préservation de la langue et la culture francophone dans notre communauté. Nous croyons que les enfants apprennent une langue lorsqu'ils ont la chance d'écouter régulièrement des conversations entre des gens qui leurs sont chers tels leurs parents, frères et sœurs, et autres membres de la famille, les amis ou toutes autres personnes leur apportant soins et réconfort. Les éducatrices utilisent donc le français exclusivement comme langue de communication entre elles et avec les enfants. Elles demeurent cependant à l'écoute des enfants ayant des besoins plus spécifiques dans leur langue première. Exceptionnellement, elles pourraient utiliser une autre langue pour s'adresser à un enfant si elles le jugeaient nécessaire.

Le CPEF offre un service de garde de qualité en français pour contribuer à l'apprentissage de la langue et au développement d'une identité francophone chez nos enfants. En tant que parents, nous avons tous également un rôle important à jouer dans ce cheminement.

Voici quelques suggestions :

1. Parlez français à votre enfant à la maison le plus possible (au moins un parent)
2. Regardez des émissions de télévision en français à la maison (Radio-Canada a une bonne programmation les samedis et dimanches matins, et plusieurs séries sont disponibles sur DVD, entre autres Passe-Partout et Toc Toc Toc)
3. Écoutez la radio et de la musique en français
4. Parlez en français à votre enfant lorsque vous êtes aux *P'tits Cerfs-Volants*, et rappelez-lui qu'il (elle) doit parler français toute la journée
5. Consultez le guide « Voir grand, petit à petit »
6. Empruntez la trousse de francisation « Paul et Suzanne » contenant des livres, des CDs, des cassettes et des jeux, disponible à la garderie
7. Lisez des livres en français à votre enfant (il est possible d'emprunter des livres à la bibliothèque du Centre des Grands-Vents, ouverte de 15 à 18 heures du lundi au mercredi)

De notre côté, nous nous engageons à :

1. Rappeler aux enfants de parler français de façon positive et encourageante
2. Écouter des comptines et chansons en français (nous ne sommes pas autorisés à regarder des émissions de télé – nous pouvons regarder un film à l'occasion)

Nous vous remercions de votre soutien et sommes confiants qu'ensemble nous pouvons offrir un excellent service en français.



Politique

Politique concernant le comportement des enfants

Nous nous efforçons d'avoir une approche disciplinaire constructive. En ce sens, nous utilisons la méthode du renforcement positif face aux bons comportements. Cependant, si un enfant a un comportement inacceptable, l'éducatrice ou la personne responsable tentera de lui en faire prendre conscience, et aussi de lui faire voir les conséquences de ses actes. Nous croyons qu'il est important que l'enfant apprenne à faire des choix en considérant les conséquences. Ainsi, lorsqu'un enfant se comporte de façon inappropriée, nous lui proposerons plusieurs conséquences possibles parmi lesquelles il pourra faire son propre choix.

En cas de mauvaise conduite, si elle le juge nécessaire, l'éducatrice éloignera l'enfant de la situation difficile qui cause problème, et discutera seul à seul avec lui/elle. Alternativement, elle pourra ne pas tenir compte du comportement s'il vise à attirer l'attention et ensuite tenter de découvrir ce qui le provoque en passant du temps individuellement avec l'enfant. La punition ne sera jamais utilisée comme mesure corrective au comportement.

Politique concernant les jouets de la maison

Les enfants ne doivent pas apporter de jouets de la maison à la garderie sauf dans les deux cas suivants :

1. Il s'agit d'une journée pour laquelle il a été indiqué sur le calendrier des activités du mois d'apporter un jouet préféré, ou
2. L'enfant veut apporter un jouet confort ou un doudou. Si l'enfant apporte un jouet confort, il doit le ranger dans son casier en arrivant à la garderie.

Politique concernant le retrait ou le renvoi d'un enfant

Un parent qui décide de retirer son enfant du centre doit en aviser la directrice par écrit, **au moins un mois à l'avance**, sans quoi il devra payer les frais du mois suivant.

Le renvoi d'un enfant du centre ne serait justifié que dans les circonstances exceptionnelles, par exemple, un comportement compromettant la sécurité des autres enfants ou des membres personnel. Avant de prendre une telle mesure, une rencontre sera proposée aux parents par l'éducatrice pour discuter des possibilités.

Quand un enfant quitte la garderie pour la maternelle, à l'âge de 5 ans, l'enfant doit quitter la garderie le 31 aout.

Politique de congé familiale

Les parents ont le droit à un rabais de 20% de leurs frais mensuels lors d'un congé familial d'une semaine ou plus. Les parents doivent préciser les faits saillants (date de départ, date de retour) du congé à la direction de la garderie au moins 30 jours avant le début du congé pour être éligible pour le rabais.

Politique de congé maladie

Dans le cas d'une urgence ou absence médicale (l'enfant doit être absent de la garderie pour 2 semaines ou plus), les parents ont le droit à un rabais de 20% de leurs frais mensuels lors du congé maladie. Les parents n'ont pas besoin de donner d'avis avant le congé, mais doivent communiquer avec la direction de garderie dès que possible.



Quotidien à la Garderie

Heures d'ouverture

Le CPEF est ouvert du lundi au vendredi, de **8 h et 17 h 15**. Les jours de tempête, le centre sera fermé si l'École des Grands-Vents est fermée. Un membre du personnel ou du conseil d'administration vous contactera pour vous en avertir.

Nous vous prions de nous aviser de toute absence ou retard avant 9 h 15. **Si un parent ou une personne désignée se présente après 17 h 15 pour venir chercher son enfant, des frais de \$10 dollars par 5 minutes seront exigés avant la fermeture à 17 h 30.**

Congés fériés

Le CPEF sera fermé les jours suivants :

- Jour de l'An
- Vendredi Saint
- Lundi de Pâques
- Fête de la Reine (Fête de Dollars)
- Saint Jean Baptiste
- Jour du Canada
- Fête nationale de l'Acadie (le 15 août)
- Jour de la Régate
- Jour du Travail
- Action de Grâce
- Jour du Souvenir
- ****23 décembre – 2 janvier ****

La garderie sera également fermée pendant deux jours (normalement au mois de novembre) pour permettre aux éducatrices de participer à un perfectionnement professionnel. Les parents ne seront pas chargés pour ces deux jours.

**** La garderie est fermé pendant les congés de Noël. Les seuls jours que les parents seront chargés les frais de garde seront les jours fériés (jour de Noël. Le lendemain de Noël et le jour de l'an.

Départs

Seuls ses parents ou une personne désignée par ceux-ci peuvent venir chercher un enfant au centre. Vous devez donc dresser une liste des personnes que vous autorisez à venir chercher votre enfant. La première fois qu'une de ces personnes se présentera au centre, une pièce d'identité avec photo sera requise. Si, pour une raison quelconque, une personne n'étant pas mentionnée sur la liste doit venir chercher votre enfant, vous devez en avertir la directrice par écrit, au préalable.

Effets personnels

Votre enfant aura besoin :

- ✓ d'une brosse à dents et de la pâte à dents
- ✓ d'un drap, d'une couverture et d'un petit oreiller
- ✓ de couches et de serviette humides (lingettes), au besoin

Approuvé le 19 juin 2018



- 
- ✓ de vêtements de rechange
 - ✓ de vêtements d'extérieurs en fonction de la température et de la saison
 - ✓ deux paires de chaussures : une pour l'intérieur, l'autre pour l'extérieur

Repas

Les repas et les collations seront fournis par la garderie chaque jour. Le menu a été approuvé par le Gouvernement provincial (Department of Education and Early Childhood Development). Le dîner doit contenir des portions de chacun des quatre groupes alimentaires et les collations 1 portion de deux des groupes alimentaires. Pour plus de détails sur les portions et le choix des aliments, veuillez consulter le guide alimentaire canadien (<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/guides-alimentaires-canada.html>). Le dîner est préparé par l'épicerie Belbin's (<http://www.belbins.com/>).

Les aliments suivants sont interdits au centre :

- croustilles
- saucisses fumées (hot dogs)
- bonbons, gomme, chocolat, guimauves
- cerises avec noyaux
- raisins secs
- beurre d'arachide
- noix et graines
- maïs soufflé

Paielements

Vous êtes tenu de payer les frais de services du centre au plus tard le 10 de chaque mois. En cas de retard, vous serez tenu de payer des frais de 30 dollars sur le compte du mois suivant. Les parents doivent payer les services du centre même si leur enfant est absent, de même que pendant les jours fériés et les jours de tempêtes.

Étant une garderie à but non lucratif, on a besoin de la coopération des parents pour avoir les frais payés à temps. C'est le seul revenu de la garderie.

Si les frais demeurent impayés le 1er du mois suivant, la garderie se réserve le droit de ne pas accueillir l'enfant.

Pour les frais impayés, nous avons recours aux mesures suivantes :

1. 1er avis de non-paiement (courrier électronique) après le 10ième jour du mois que les frais sont dus ; le 11e jour des frais de retard de 30\$ seront ajoutés à la facture;
2. 2ième avis de non-paiement (par écrit) après le 20ième jour du mois de service ,
3. 3ième avis de non-paiement (par écrit) au fin du mois des frais impayés. La suspension du service de garde pourra être imposée.

Dans le cas des chèques sans provision, nous ajoutons des frais de 25 \$ pour défrayer les frais bancaires et administratifs. Dans les 48 heures suivant un avis verbal, le compte en souffrance doit être payé au complet avec un chèque certifié à défaut de quoi, le Centre éducatif pourrait suspendre les services de garde de l'enfant jusqu'à l'acquittement complet de la dette.

Sortie Quotidienne

Les enfants de la garderie feront des sorties quotidiennes au parc près de la garderie, par exemple, le parc Pippy.

Approuvé le 19 juin 2018





Santé

Médicaments

Seuls les médicaments prescrits par un médecin seront administrés par les éducatrices du centre. Les parents peuvent donner leurs consentements pour que les employées de la garderie donnent des médicaments sans prescriptions, dans le contenant original. Un formulaire doit être rempli par le parent chaque fois qu'il y a un nouveau médicament à donner à l'enfant.

Maladie

Un enfant doit rester à la maison s'il présente les signes de maladie suivants :

- éruption cutanée inexpiquée
- fièvre (de plus de 101°F / 38.2°C)
- diarrhée
- vomissements; ou
- toute maladie contagieuse

L'enfant ne pourra revenir au centre qu'après un minimum de 24 heures, ou lorsque la fièvre sera tombée, ou encore lorsque les symptômes de la maladie auront disparus.

En cas de doute, les parents doivent consulter la directrice avant de se présenter au centre avec un enfant malade.